

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de la Ficelle à Goderville sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, PASQUIER Gaël Suppléant de BORNANBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREaute, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute, BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREaute, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kevin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REvet Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, M. MALO Régis suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme Claire GUEROULT
Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard
Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. DUBOCAGE Kevin
M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André
Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé

Excusés :

M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC représenté par son suppléant M. PASQUIER Gael
M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT représenté par son suppléant M. MALO Régis

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale, Mme MONNIER Kelly, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : M. GOUPIL Gervais

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	19
Nombre de votants	42

Délibération n° 091/2024

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA SECURISATION TOTALE EN EAU POTABLE DU TERRITOIRE VIA UN INTERCONNEXION AVEC LA RESSOURCE D'YPORT

Délibération n° 091/2024

**OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA SECURISATION TOTALE EN EAU POTABLE DU TERRITOIRE VIA UN INTERCONNEXION AVEC LA RESSOURCE D'YPORT****Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
- Vu** le Code de la commande publique,
- Vu** la convention constitutive du groupement de commandes signée le 4 décembre 2023 ;
- Vu** le projet d'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes signée le 4 décembre 2023 ;

Une première étude de sécurisation en eau potable (2009) avait proposé notamment deux scénarios permettant la sécurisation totale du territoire via un interconnexion avec la ressource d'Yport (située sur le territoire du SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest et appartenant à la CODAH). Cependant, aucune garantie ne pouvait être apportée par la CODAH sur cette sécurisation.

Lors de la seconde étude (2018), la sécurisation du territoire depuis la ressource d'Yport a été écartée par le COPIL au démarrage de l'étude et n'a donc pas été examinée. La sécurisation du territoire proposée à l'issue de cette étude est fondée sur les seules ressources propres des maîtres d'ouvrage. Cependant, aucun des scénarii envisagés ne permet une sécurisation totale du territoire.

Face aux besoins futurs en eau potable à l'échelle de la CA Fécamp Caux Littoral, a été mise en évidence la nécessité de trouver une solution et d'engager une étude de faisabilité de la sécurisation en eau potable depuis la ressource d'Yport commune aux maîtres d'ouvrages concernés sur le territoire communautaire. Cette décision a été prise et actée par la signature d'une convention de groupement de commandes signée le 4 décembre 2023 entre la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral (coordonnateur du groupement), le SIAEPA de la région de Fécamp Sud-Ouest, le SIAEPA de la Région Toussaint-Contremoulins, le SIAEPA de Colleville et le SMAEPA de la Région de Valmont.

L'objet de cette convention est la passation et l'exécution des marchés publics nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité de la sécurisation en eau potable (assistance à maîtrise d'ouvrage et marché de prestations intellectuelles). La commission d'attribution est celle de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral à laquelle les Présidents de Syndicat seront invités à participer.

Eu égard aux enjeux pour la Communauté de Communes Campagne de Caux, en termes de fiabilisation de sa ressource de Bec-de-Mortagne et de la sécurisation de son territoire, il est pertinent et nécessaire d'intégrer ce groupement de commandes.

En effet, 13 des 22 communes de la collectivité sont alimentées par ses ressources propres situées à St-Maclou-la-Brière et Bec-de-Mortagne. Une UTEP est en cours d'étude pour le traitement de la ressource de St-Maclou (commune avec la ressource d'Angerville-Bailleul de la CC Caux Seine Agglo). Par ailleurs, des interconnexions existent avec le SIAEPA de Fécamp-Sud-Ouest et la CC Caux Seine Agglo. Toutefois, la

ressource de Bec-de-Mortagne reste à fiabiliser et les interconnexions existantes ne permettent qu'une sécurisation partielle de l'alimentation en eau du territoire. Cette nouvelle étude pour la Communauté de Communes Campagne de Caux de trouver une solution de fiabilisation optimisée pour sa ressource de Bec-de-Mortagne et de disposer d'un secours plus conséquent pour l'alimentation en eau potable de son territoire.

Le plan de financement est défini comme suit :

		Montant € HT
Frais de publication		300,00 €
Valeur estimée AMO		14 000,00 €
Valeur estimée marché PI		60 000,00 €
Imprévus (5%)		3 715,00 €
Valeur totale estimée		78 015,00 €

Membre du Groupement	Mètres cubes consommés autorisés (données 2022)	Pourcentage	Participation estimée € HT (HORS subventions éventuelles)
CA Fécamp Caux Littoral (régie)	906 648	34,31%	26 764,88 €
SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest	537 301	20,33%	15 861,50 €
SIAEPA de Toussaint-Contremoulins	48 899	1,85%	1 443,53 €
SIAEPA de Colleville	136 511	5,17%	4 029,90 €
SMAEPA de Valmont	471 918	17,86%	13 931,35 €
CC Campagne de Caux	541 445	20,49%	15 983,83 €
TOTAL	2 642 722	100,00%	78 015,00 €

Le Conseil Communautaire décide,
A l'unanimité,

D'AUTORISER l'intégration de la Communauté de Communes Campagne de Caux au groupement de commandes constitué initialement entre la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, le SIAEPA de la région de Fécamp Sud-Ouest, le SIAEPA de la Région Toussaint-Contremoulins, le SIAEPA de Colleville et le SMAEPA de la Région de Valmont pour la passation des marchés publics nécessaires à la réalisation d'études de faisabilité de la sécurisation en eau potable ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le projet d'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes signée ci-joint ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 impasse du Lin
76110 Goderville